

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026

Délibération n° 2026_083
FESTIVAL "CONTES ET TINTAMARRE" : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
LE PUZZLE

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPARD, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOULET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPARD, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

ABSENT EXCUSE : 1

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

ABSENTES : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER

Madame Samira EL KHADIR, Adjointe au Maire Déléguée à la Cohésion sociale, Animation territoriale et Vie associative, rappelle à l'Assemblée que la Compagnie du Théâtre à six (CTA6) et 8 des 10 associations d'animation et d'éducation populaire méridionales réunies en collectif, portent un projet participatif autour du conte, nommé Contes et Tintamarre.

Cet évènement s'inscrit dans la continuité des « *Balades Festives* » organisées entre octobre 2022 et juillet 2023 et de l'évènement « *Théâtre en balade* » qui s'est tenu en mai-juin 2024, deux évènements de valorisation du théâtre amateur sous toutes ses formes, portés par le G10.

Cette fois, sur proposition de la Compagnie de Théâtre CTA6, le collectif a souhaité promouvoir l'art du conte sous toutes ses formes.

Ce projet coconstruit avec les différents acteurs et quartiers de la ville a quatre objectifs principaux :

- promouvoir la paix durable : l'action s'inscrit dans le cadre du 16ème objectif de développement durable des Nations Unies, visant à créer des sociétés pacifiques, inclusives et justes ;
- créer des ponts culturels : favoriser la rencontre et le dialogue entre diverses cultures à travers des activités artistiques accessibles à tous ;
- renforcer l'inclusion : permettre l'accès à la culture aux personnes souvent éloignées des pratiques culturelles, en particulier les enfants et les jeunes issus de milieux précaires ;
- sensibiliser sur la laïcité : encourager la réflexion et le dialogue autour du principe de la laïcité, notamment à travers des ateliers et des spectacles faisant appel à la diversité des expressions culturelles.

Le projet est organisé en deux temps :

- de septembre 2025 à avril 2026, chacune des 8 structures impliquées du G10 a proposé la mise en œuvre d'ateliers, d'évènements, de créations d'œuvres sur la thématique du conte et la paix durable en lien avec les autres partenaires de son quartier (collège, école, centre de loisirs municipal, crèche...),
- Les 24, 25 et 26 avril 2026, l'ensemble de ces actions seront valorisées dans le cadre d'un festival, temps fort du projet. Des restitutions du travail réalisé dans chaque structure seront programmées tout au long du week-end. En plus de ces valorisations, le festival proposera des spectacles de contes, lectures contées, ateliers créatifs, déambulations musicales, marché de créateurs et autres animations autour du conte.

Cet évènement culturel participatif aura lieu au cœur du quartier de la Glacière : parvis, salles et hall de la Maison des Habitants, salle municipale et groupe scolaire de la Glacière.

Au total, le projet est riche d'une vingtaine de propositions différentes portées par 9 associations, 15 salariés et 35 bénévoles. Celles-ci ont été construites par et pour les habitants méridionaux.

Le coût prévisionnel de l'ensemble du projet s'élève à 31 924€.

La coordination du projet Contes et Tintamarre est assurée par le Centre Social Le Puzzle, association désignée pour porter administrativement le dossier au nom du collectif G10 et de la compagnie de théâtre CTA6. Afin de soutenir ce projet, le collectif G10 a adressé à la Ville une demande de subvention de 8 000€. Les associations ont également fait le choix d'autofinancer le projet à hauteur de 8 073€.

Par ailleurs, le projet bénéficiera également d'une participation directe de la ville de Mérignac de 5 500€ dans le cadre du programme d'Education Artistique et Culturelle. La ville de Mérignac apporte également son soutien au projet à travers la communication et l'appui logistique.

Charges		Produits	
Achats (dont prestations et direction artistique du projet)	14 550€	Ventes de produits	2 000€
Services extérieurs	2 100€	Autofinancement associations	8 073€
Déplacements & missions	1 260€	Subvention Ville de Mérignac projet Cohésion Sociale	8 000€
Salaires	14 014€	CAF	2 100€
		Conseil Régional	4 631€
		Auto-financement	7 120€
TOTAL	31 924€	TOTAL	31 924€

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2026.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 20 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

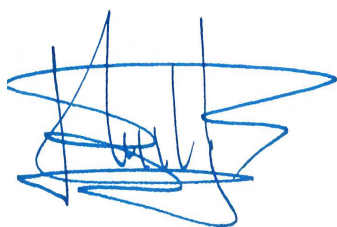
ARTICLE 1 : d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € en faveur de l'association Le Puzzle pour le projet Contes et Tintamarre ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026



Jean-Charles ASTIER
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 29/04/26
ID 033-213302813-20260427-14041-DE-1-1

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.